

Rebondissement dans l'affaire Rupnik

Le protégé du pape

par

Golias , 12 octobre 2023

URL : <https://www.golias-editions.fr/2023/10/12/rebondissement-dans-laffaire-rupnik-le-protege-du-pape/>

Aura-t-on voulu, en haut lieu, faire dire et faire savoir que le dossier Rupnik était refermé et qu'il serait convenable de ne plus en parler ? L'argument d'autorité dans toute sa force, mais qui cache mal une faiblesse, le même qui avait été essayé au Chili, jusqu'à provoquer le drame qui fut salutaire. Dans le cas qui nous occupe, cela a bien semblé devoir marcher. Les vives protestations issues de tous les côtés témoignent de la révolte, mais aussi du désarroi ressenti. Et voici qu'il est bien possible, finalement, que ça ne fonctionne pas. Comme au Chili, cette affaire en percute une autre, voire plusieurs autres. Des forces extérieures se sont mises en marche, au moment crucial où le Synode ouvre son Assemblée. Au moment aussi qui a été voulu solennel, où François crée trente nouveaux cardinaux.

Malgré la gravité des faits qui lui étaient imputés, Marko Rupnik coulait des jours heureux : il vaquait à ses occupations, d'abord en enfreignant les mesures disciplinaires imposées par les jésuites, puis tout simplement en homme libre, quand il a été exclu de la Compagnie de Jésus qui, sous couvert de sanction, s'était débarrassée d'un sujet encombrant. A part cet épisode, traité discrètement, on en parlait le moins possible : une affaire qui s'étouffait lentement... En divers endroits qu'il avait décorés de ses mosaïques, on s'interrogeait : allait-on les garder ou les détruire ? Mais rien ne bougeait.

Le 15 septembre 2023, le pape François reçoit, et le fait savoir, Madame Maria Campatelli, directrice de Centre Aletti, soutien indéfectible de Rupnik. Il fait diffuser une photo qui montre un entretien paraissant chaleureux dans le bureau officiel du Palais apostolique du pape : une rencontre savamment médiatisée qui a choqué. Le 18 du même mois, c'est le vicariat du diocèse de Rome, sous la responsabilité du cardinal Angelo De Donatis (un ami de Rupnik), qui lance un énorme pavé : rien que de très sain au centre Aletti. C'est une réhabilitation pour Rupnik. ***Comme toujours, l'institution et, en l'espèce, un de ses monstres sacrés, se « sauve » au détriment des victimes dont la vie a été broyée. Les protestations fusent, mais on craint que la loi de la monarchie absolue ne s'impose.***

Arrive ce qui devait arriver : une organisation internationale de défense des victimes, Ending Clergy Abuse, créée en 2018 au Chili pendant le voyage du pape, attaque sur des faits qui se sont produits en Argentine en s'appuyant sur de solides supports. Des faits que Jorge Mario Bergoglio ne pouvait ignorer, et dont l'un concerne personnellement le (nouveau) cardinal Fernandez qui vient d'être nommé préfet du Dicastère pour la Doctrine de la Foi, sous les fenêtres duquel des protestations ont eu lieu. Ending Clergy Abuse en appelle directement au synode mais ne s'arrêtera pas là. La conjonction des affaires et le caractère international qu'elles pourraient prendre vont-ils changer la donne ? **Golias - Pour aller plus loin : [787. Golias Hebdo n° 787 \(Fichier pdf\)](#)**

6 réponses sur "Rebondissement dans l'affaire Rupnik Le protégé du pape

1. Piero BROGI

12 OCTOBRE 2023 À 16 H 01 MIN

Je précise que ECA, Ending Clergy Abuse, n'est pas une association créée au Chili, mais une instance internationale créée aux États Unis, la seule qui siège à l'ONU et qui regroupe en son sein les plus importantes associations internationales mondiales, dont « La Parole Libérée » pour la France. Je le sais bien, car j'ai travaillé avec eux au sein de Rete l'Abuso en Italie, aussi associée dans ECA, pour faire condamner l'Italie pour « non application de lois internationales pour la défense de l'enfant » (notamment le traité européen de Lanzarote, que l'Italie a appliqué tout en excluant le clergé, un scandale !), et cela à cause des lois du Concordat entre l'état italien et celui du Vatican, qui empêchent de facto à la justice de pouvoir opérer. Soit l'Italie que le Vatican ont été condamnés et rappelés à leurs devoirs par l'ONU en 2019 et années suivantes. Voilà pour ECA et voilà leur site :

Répondre

1. Régine et Guy Ringwald

12 OCTOBRE 2023 À 20 H 44 MIN

ECA est en effet basée aux États-Unis. Toutefois, cette organisation a bien été formée au Chili lors de la visite du pape François, comme le rappelait La Croix du 8 juin 2018 : « Formée en janvier, au Chili, lors de la visite du pape François, l'association Ending Clerical Abuse (ECA), qui regroupe 29 membres originaires de 12 pays différents mobilisés autour de la lutte contre toute forme d'abus dans l'Église, et notamment les abus sexuels, a tenu son premier séminaire à Genève cette semaine afin d'établir une feuille de route pour l'année à venir ».

La fondation d'ECA est relatée dans le livre « La bataille d'Osorno », pages 149-150 (Ed. Temps Présent/ Golias) :

« Les victimes et les acteurs internationaux présents à Santiago ont scellé, le dimanche 14 janvier, leur coopération en décidant la création d'une ONG de défense contre les abus sexuels et contre les

dérives sectaires dans l'Église : « Ending Clergy Abuse » (« Mettre fin aux abus du clergé ») - ECA. Ils ont pris l'engagement de se réunir en juin, à Genève, pour donner corps à cette initiative. » Nous étions présents à Genève lors de la présentation à la presse de l'association « Ending Clerical Abuse » (ECA) qui ensuite est devenue « Ending Clergy Abuse ».

Régine et Guy Ringwald

Répondre

2. Marie-Catherine Rolland

13 OCTOBRE 2023 À 15 H 25 MIN

@Régine et Guy Ringwald

Abus sexuels ... Bel euphémisme : il s'agit de CRIMES. Appelons les choses par leur nom.

Répondre

1. Clothilde

15 OCTOBRE 2023 À 13 H 14 MIN

@maeie Catherine Rolland une façon de se rassurer ? Un petit euphémisme ! La victime aura la politesse de se taire. Allez une bonne nuit de sommeil et tout sera effacé.

Répondre

3. Yon Dominique

13 OCTOBRE 2023 À 18 H 13 MIN

Vous avez raison de publier un dessin de Rupnik entouré de saintes femmes aux allures de gazelles, les yeux tendres et langoureux. En laissant faire des mosaïques à cet homme, nul n'a vu que ce genre de regards est révélateur... d'un regard sur les femmes pour le moins malsain. D'autant plus qu'il s'agissait d'art religieux dit « sacré »,

prétendument. Encore une fois, les commanditaires ont manqué de clair-voyance. Encore une affaire de regards ! Il semblerait, en toutes ces affaires calamiteuses, qu'il faille s'engager une bonne fois à acérer et laver quelque peu son regard pour qu'il ne soit pas illusionné. Ça s'appelle « discernement ». Toutes ces choses très déplorables pour les abusés se sont passées à cause de l'aveuglement de nombreux responsables irresponsables et d'autres. Irresponsables ou peut-être également de complicité avec l'abus. Ils ont été illusionnés parce que leurs regards étaient obstrués par une vision également viciée, comme celle du prédateur.

Répondre

4. Libera

14 OCTOBRE 2023 À 11 H 24 MIN

Bonjour, Votre bon dossier sur Rupnik est incomplet. Il faudrait y ajouter 1) faire la vérité sur la chapelle Redemptoris Mater comme l'indiquait « Domani » récemment: « la Santa sede non aveva incaricato l'artista sloveno di realizzare i mosaici per la cappella papale ma il mosaicista russo Alexander Kornoukhov: il Centro Aletti era in origine responsabile soltanto della supervisione organizzativa e teologica dell'opera. Oggi Kornoukhov accusa apertamente Rupnik di aver distrutto il suo lavoro e di essersi sostituito a lui per prendersi il merito finale dell'opera ». 2) Si vous faites une enquête auprès des personnes qui ont passé des semaines entières, des mois, jusqu'à en avoir mal aux mains, pour tailler les tesselles des mosaïques demandez-vous si c'était un travail déclaré et dûment payé. 3) Un prêtre ne peut gérer une entreprise sans l'autorisation du Saint-Siège. Jamais demandée jamais reçue. Bref, comme pour Al Capone, allez voir les finances... 4) Il a aussi fait la mosaïque de sainte Geneviève à Nanterre. La faire retirer serait une bonne initiative: les oeuvres crachent à la figure des victimes qu'elles ne sont pas entendues. D'ailleurs toutes n'étaient pas majeures quand elles sont tombées sous son emprise (donc pas de prescription). En tous cas qu'on ne nous demande plus de prier pour des vocations religieuses:

quelle famille peut aujourd'hui confier sa fille à un couvent quand on voit que l'Eglise hiérarchique ne la défend pas contre l'emprise d'un ogre. Si elle résiste elle est renvoyée en psychiatrie comme schizophrène (cf. Témoignage dans « Domani »). 5) Enfin, ne pas faire la lumière sur toute l'affaire c'est ne pas faire la lumière sur les comportements sectaires et leurs composantes (un tout petit exemple: interdire à une jeune, comme il l'a fait, de continuer ses études de médecine, ou la décourager, etc. On a vu cela dans d'autres communautés ... indice clair de germes de sectarisme, de phénomène d'emprise). Si vous voulez faire toute la lumière, bon courage!